

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Séance du lundi 14 avril 2025

À l'ouverture de la séance, vingt-quatre membres du conseil de l'institut étaient présents ou représentés, dont cinq procurations enregistrées.

Membres désignés par le Recteur de l'académie de Dijon

Monsieur Thierry GOATER
Madame Nadine NORGEOT-VERON - procuration à madame Pascale SOVCIK
Madame Pascale SOVCIK
Madame Elisabeth OUDON
Monsieur Bruno DUPONT
Madame Audrey BOISSON - procuration à madame Pascale SOVCIK

Membres désignés par le Président de l'Université Bourgogne Europe

Madame Audrey BENTZ
Madame Carine MICHEL
Madame Sandrine ROUSSEAU - procuration à monsieur Étienne BOGGIO
Monsieur Thierry HOHL - procuration à madame Estelle VALLET-SANTAMARIA
Monsieur Alain LOUAZEL

Membre représentant Dijon métropole

Monsieur Franck LEHENOFF

Membres élus

Collège B : représentants des maîtres de conférences ou assimilés
Monsieur Pierre LECEFEL

Collège C : représentants des autres enseignants relevant d'un établissement d'enseignement supérieur
Monsieur Sébastien DELARCHE
Madame Hélène CONFURON

Collège D : autres enseignants relevant de l'éducation nationale
Madame Estelle VALLET-SANTAMARIA
Monsieur Étienne BOGGIO

Collège E : représentants des autres personnels
Monsieur Olivier BOULIN
Madame Séverine DELEPIERRE

2- Point d'information relatif au Dialogue d'Objectifs et de Moyens (DOM)

Monsieur le président du conseil passe la parole à madame la responsable administrative de l'INSPE. Les DOM portant sur les besoins en matière de ressources humaines des personnels BIATSS, des charges d'enseignement et des moyens financiers, elle en présente leur calendrier : dans une première phase, allant jusqu'au 6 mai, l'INSPE communique ses besoins. Dans la deuxième phase, en juin, se déroule le dialogue avec la direction de l'université. Et début juillet, une notification définitive présentera les arbitrages de la gouvernance. Madame Chantal CLERC précise que les dotations demandées sont à volume identique pour la charge d'enseignement, les modifications de fiches filières se faisant à moyens constants. Et elle annonce une nouveauté en matière budgétaire à l'échelle de l'université consistant à rattacher les budgets des campus territoriaux aux composantes. Le budget de l'INSPE intègre désormais le campus universitaire de Mâcon.

Madame la directrice de l'INSPE énonce que le conseil d'institut du 17 juin sera l'occasion pour l'équipe de direction de communiquer sur les premiers retours de la gouvernance.

S'agissant d'un point d'information, le vote des membres du conseil d'institut n'est pas nécessaire.

3- Questions relatives à la formation

a. Fiches filières

Monsieur Thierry GOATER informe les membres du conseil qu'ils sont consultés afin de se prononcer sur des ajustements de l'offre de formation votée lors du conseil du 14 février dernier. Et il passe dans un premier temps la parole à monsieur Julien MUGNIER pour les modifications relatives au master MEEF. Ce dernier indique qu'il serait préférable que les séminaires de recherche en sciences de l'éducation de l'UE 3 aient lieu en fin de M1 plutôt qu'en M2 dans la mesure où cela serait plus utile pour les étudiants dans l'évolution de leur parcours. Ce changement n'entraîne aucun coût financier. Ensuite, madame Céline CARIMANTRAN souhaite proposer de procéder de même pour le 1^{er} degré.

Monsieur le président du conseil donne la parole à madame Géraldine FARGES pour aborder la licence en Sciences de l'éducation. En L1 EFEC, il est suggéré que le cours de « Communication orale et écrite » soit intitulé « Maîtrise de l'oral et de l'écrit ». Madame la directrice du département des Sciences de l'éducation énonce qu'il avait été projeté de positionner ce cours dès le premier semestre, mais la charge de service des enseignants ne le permet pas, bien que l'équipe professorale soit d'accord sur le principe.

Pour la L3 EFEC, madame Géraldine FARGES souhaite également soumettre au vote la modification de l'intitulé du cours « Théorie des organisations » en le dénommant « Politique de la jeunesse ». Cela permettrait d'établir une corrélation entre le contenu du cours dispensé par l'enseignant, sachant que son programme s'inscrit dans les compétences attendues des étudiants.

Madame Géraldine FARGES poursuit sur la volonté de donner plus d'importance à la méthodologie dans le master ERSEE. En M1, elle propose de mettre fin à la non compensation de l'UE de méthodologie de la recherche. En contrepartie, son coefficient passerait de 2 à 3, afin de garantir que les étudiants maîtrisent ces méthodes. De façon similaire, il serait souhaitable que l'UE « Méthode d'enquête » passe du coefficient 2 à 3.

L'ensemble de ces propositions de modification de fiches filière sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** par les membres du conseil présents ou représentés.

b. Création du DU SCoPP

Monsieur Thierry GOATER donne la parole à madame Lucie CORBIN qui expose que dans le cadre de l'appel à projet RITM UBFC destiné à la création de nouveaux cursus pour « Réussir – Innover – Transformer – Mobiliser en Bourgogne-Franche-Comté », l'INSPE a obtenu un financement de trois ans pour ouvrir à la rentrée 2025 un DU en formation continue avec le SEFCA intitulé « Faire évoluer ses pratiques pédagogiques en s'appuyant sur les sciences cognitives au service d'une meilleure réussite des apprenants » (DU SCoPP). L'ensemble du corps enseignant est destinataire de cette formation, qu'il s'agisse des enseignants du premier et second degrés, de l'enseignement supérieur, mais aussi des cadres de l'éducation souhaitant se former et se mettre à jour sur ces questions. Ce DU est composé de cinq blocs, deux théoriques, deux pratiques et un bloc sur le développement des compétences professionnelles tout au long de la vie. Les participants peuvent choisir de suivre le diplôme dans son intégralité ou seulement certains blocs. Les formateurs sont à la fois des enseignants en sciences cognitives et des professionnels spécialisés. Le volume horaire est de 123 heures de cours magistraux et de travaux pratiques en incluant les évaluations. Le coût de la formation, pour les deux premières années, s'élève seulement à 500€ pour l'intégralité du DU grâce au financement RITM et passera ensuite à 1 850€. Des tarifs existent pour les blocs pris séparément.

La création de ce diplôme universitaire est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** par les membres du conseil présents ou représentés.

4- Point financier

a. Bourses pour les stages à l'étranger

La parole est donnée par monsieur le président du conseil à monsieur Julien MUGNIER qui énonce que ces bourses concernent tous les étudiants de master 1 MEEF 2nd degré inscrits dans le module « Culture internationale » et tous les étudiants de master 1 MEEF 1^{er} degré demandeurs afin d'effectuer un stage de deux à quatre semaines à l'étranger. Vingt-six étudiants du premier degré et dix-sept étudiants du second degré ont fait ces stages. Le montant total des bourses de mobilité est de 8 710€. Monsieur Julien MUGNIER propose donc au conseil de se prononcer sur les sommes allouées, soit 130€ pour deux semaines, 195€ pour trois semaines et 260€ pour quatre semaines.

Ces propositions sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** par les membres du conseil présents ou représentés.

b. Subventions et tarifs

Monsieur Thierry GOATER laisse la parole à madame Chantal CLERC. Elle précise que ces subventions et tarifs concernent la vente de coiffes pour la cérémonie de remise des diplômes du 17 mai, la cotisation pour l'adhésion à l'AEF et la refacturation du réseau des INSPÉ. Pour la résidence de Nevers, les montants des locations doivent être présentés au vote chaque année. Pour la restauration sur le site de Dumont, il serait souhaité de créer une formule brasserie proposant aux étudiants des repas à 3,30€ TTC. Afin d'utiliser les locaux du lycée Simone WEIL l'INSPE doit verser une redevance de 74,24€. Enfin, pour l'organisation des sessions d'examens en présentiel nécessitant l'ouverture des centres d'examen à l'étranger de l'EAD, l'INSPE s'acquitte de 60€.

Ces tarifs et subventions sont soumis au vote et **approuvées à l'unanimité** par les membres du conseil présents ou représentés.

5- Approbation de conventions

Monsieur le président du conseil redonne la parole à madame la responsable administrative qui porte à la connaissance du conseil les conventions suivantes :

- Deux conventions avec le rectorat de mise à disposition à titre gracieux et temporaire de locaux relevant du domaine public de l'Université Bourgogne Europe afin d'organiser le concours d'adjoint administratif les 10 et 12 juin 2025 et pour l'organisation des épreuves orales du CRPE du 19 mai au 6 juin 2025 ;
- Convention avec la SARL DALLMAYR d'occupation du domaine public. La société met à disposition et exploite trois appareils de distribution automatique de boissons chaudes, fraîches et de denrées alimentaires type confiserie sur le site MEEF de Dijon Dumont. Cette convention annule et remplace la précédente convention, désormais seuls les paiements en cartes bancaires sont autorisés ;
- Convention de mise à disposition de biens dans le cadre de l'accueil d'étudiants et de fonctionnaires stagiaires de l'INSPE par le lycée Simone WEIL. La convention prévoit l'utilisation de la salle de musculation du lycée le 15 avril et le 6 mai 2025 par les étudiants du Master MEEF EPS de 1ère année ;
- Convention de prêt d'exposition « L'égalité c'est mon genre » avec le rectorat de Dijon qui met à disposition à titre gracieux douze tableaux pour les 17 et 18 avril 2025 ;
- Convention de prêt du « Monopoly des inégalités » aux termes de laquelle le rectorat met à disposition à titre gracieux cinq jeux du « Monopoly des inégalités » les 17 et 18 avril 2025.
- Règlement intérieur et contrat d'hébergement de la résidence de l'INSPE pour l'année 2025-2026 sur le site de Nevers comprenant divers articles mis à jour.

5

Les conventions sont soumises au vote et approuvées à **l'unanimité des membres** présents ou représentés.

6- Questions diverses

Monsieur Thierry GOATER donne la parole à madame la directrice de l'INSPE souhaitant s'exprimer sur la réforme de la formation initiale. Madame Elsa LANG RIPERT rappelle l'annonce par le gouvernement de la reprise du processus de réforme selon des modalités proches du projet suspendu l'année dernière.

Le premier point déterminant concerne le recrutement des futurs enseignants ou CPE à partir de bac +3 à compter de la session 2026. Cela entraîne en conséquence des modifications dans l'organisation des licences puis des masters.

Le deuxième point intéresse le niveau licence avec l'annonce de la création d'une « licence professorat des écoles » (LPE). Le ministère attend dans un premier temps que 60% des lauréats des concours soient issus de cette licence et à terme, le chiffre passerait ensuite à 80%. Un dispositif supplémentaire s'ajouterait en permettant aux étudiants ayant validé la L1 et la L2 de la LPE avec une non compensation sur certains blocs et certaines disciplines de se présenter directement aux épreuves orales du CRPE.

Pour le 2nd degré, le ministère souhaite instaurer des modules de préparation au concours au sein des différentes composantes. Pour accompagner cette réforme il est prévu un financement non pérenne

afin d'initier les formations. Et ensuite les universités devraient assumer le coût de ces préparations sur leur budget propre. Par ailleurs, le PPPE disparaît, l'année 2025-2026 sera sa dernière année de recrutement. Et en 2026-2027 la nouvelle licence PE prendra le relais, son calendrier et ses modalités restant encore à préciser dans le détail.

Madame Elsa LANG RIPERT complète son propos en précisant que les concours à bac +3 sont redevenus purement disciplinaires à l'exception de l'oral 2 qui restera un oral transversal comportant un entretien sur les projections dans le métier, sur certaines connaissances du système éducatif et des valeurs de la République. Seul le concours de recrutement de futurs professeurs d'EPS aura la particularité de garder une dimension professionnelle dans une des épreuves.

Après l'obtention du concours, les trois mentions du master MEEF, premier et second degré, et CPE vont être remplacées par le « master Education et Enseignement » (M2E), engendrant la disparition de la partie « Formation ». Seule la quatrième mention du master MEEF, pratique et ingénierie de la formation (Master PIF), n'est pas impliquée par la réforme conservant ainsi son volet formation.

Le décret serait publié dès la semaine du 14 avril. Les programmes de la LPE et du M2E seront précisés dans les prochaines notes de cadrage, sur la base desquelles l'INSPE construira les maquettes de ces diplômes dès la rentrée 2025-2026. Un travail d'accompagnement des étudiants sera fait pour les orienter entre les deux concours à bac +3 et bac +5 pendant les 2 années transitoires.

Concernant le public des inscrits, en premier lieu seraient admis en INSPE les lauréats des concours. Ensuite, il serait envisagé de compléter les effectifs avec des étudiants non lauréats, soit ceux souhaitant repasser le concours, soit ceux voulant être formés au métier d'enseignant, sans avoir l'intention de passer le concours.

Cette réforme implique diverses conséquences. Concernant le statut des lauréats des concours, lors de la première année ils seraient « élèves fonctionnaires » en étant rémunérés à 1 400€ net par mois avec des stages d'observation et de pratique accompagnée sur environ un tiers temps. Il sera nécessaire de se concerter avec les partenaires académiques afin de trouver ces stages. Pendant la seconde année, ils deviendraient « fonctionnaires stagiaires » en étant à mi-temps en responsabilité et rémunérés 1 800 € net par mois. La titularisation interviendrait en fin de M2.

Dans la pratique, les deux ou trois premières années seraient dans une configuration de transition. L'INSPE accueillerait simultanément des étudiants sous des statuts différents ; les effectifs seraient constitués d'étudiants finalisant le cursus des maquettes actuelles et dès 2026 des lauréats issus de la réforme et inscrits dans le M2E.

La mise en œuvre de cette réforme présente plusieurs sujets d'inquiétude susceptibles de modifier les équilibres actuels. La répartition des étudiants entre les différents sites est inconnue à ce jour une affectation nationale serait faite après la L3. Et en conséquence, en matière de ressources humaines, les charges de service des enseignants pourraient être aussi modifiées pour tous les sites. Madame Elsa LANG RIPERT rappelle qu'un des impacts serait aussi la modification des contenus de cours de licence 3 de l'année prochaine dans toutes les filières de l'université.

Madame la directrice de l'INSPE informe également les membres du conseil que plusieurs réunions vont avoir lieu avec la gouvernance de l'université ainsi qu'avec les directeurs de composantes. Et le bureau du réseau des INSPE mène des réunions de travail avec les directions générales et l'inspection générale.

Madame Elsa LANG RIPERT termine en affirmant la volonté de conforter la place des praticiens de terrain pour la licence et le M2E, sachant qu'il est difficile pour les rectorats en termes de ressources humaines de mettre à disposition des personnels de manière pérenne et conséquente.

Monsieur le président du conseil donne la parole à madame Léa GAUNET. Elle souhaite savoir si des réunions seront prévues afin d'informer les étudiants sur ces modifications. En réponse, madame Elsa LANG RIPERT explicite que l'INSPE organisera des réunions d'information à destination des étudiants après la publication de tous les textes.

Madame Carine MICHEL conforte ces éléments de réponse en assurant que la gouvernance va être réactive et des dialogues avec les étudiants et les directeurs de composante sont prévus.

Monsieur le président du conseil remercie très chaleureusement les membres du conseil pour leur participation et il conclut en indiquant que la séance en juin développera plus longuement ces multiples questions.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Thierry GOATER lève la séance à 11h30.

Le président du conseil de l'institut

Thierry GOATER

